

A Monsieur

Lambard

Grec

Paris 1824

Paris L. 14 1841 Janvier

10

Monsieur

M. Paragorge Mait
 redevable de 108 # que
 rien obtenir de lui je dois
 prie de lui dire que si gene
 paye ou garanti par vous que je
 Cere paye au moins den
 de 3 moi avant la fin du
 doit le pourvoir par la Justice
 en meme tem le fere arretai Ce le
 Moyen le plus expeditif

Je vous prie de m'envoyer
 le plus tot possible
 les renseignements
 que vous m'avez
 promis